

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
26 mars 2007**

L'an deux mil sept, le vingt six mars à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. M. MAILLOT, J. GRELET ; Mme N. TERRIOT, Ch. BAUJARD, H. GAUDÉ, M. GASNIER, JM. COLLET, B. LÉON, Mmes D. BOURGEOIS, M. ROUSSELET, D. LETOUZEY, A. GIGON, MM. M. DUCHAMP, Mmes M. BIGEARD, C. CORMILLOT, A. DEMANGEON, MM. A. BŒUF, S. GARNIER, A. AUFFRET, Mme M. ASDRUBAL

Excusé(e)s : MM Mme C. JEAUGEY (procuration à M. BIGEARD) S. BEN AIM (procuration à H. GAUDE) JM GARCIA (procuration à M. MAILLOT) C. BRUNEL (procuration à A. AUFFRET) C. MARCEAU (procuration à A. BŒUF)

Absents (es) : MM. M. F. THIBAUT, P. TISSERAND

Mme Dominique LETOUZEY est élue secrétaire de séance.

1°) A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu du 5 février 2007

2°) Adhésion à l'association de préfiguration e-bourgogne

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à l'association en temps que membre élu et désigne Michel MAILLOT pour représenter le collège au sein du Comité d'Orientation.

3°) Dénomination du square des Capucins :

A l'unanimité, le conseil municipal dénomme « Square Docteur JOBARD » le square des capucins en souvenir de cette personnalité locale.

4°) Avenant à la convention avec la médecine du travail :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une convention de mise à disposition de locaux établie avec la médecine du travail en 2000 prévoyait le remboursement de 4 heures mensuellement pour les frais d'entretien avec un taux non réactualisable. Actuellement, le ménage est assuré à raison de 4 heures hebdomadaires. Le conseil municipal à l'unanimité décide de passer un avenant avec la médecine de travail pour demander le remboursement des frais d'entretien des locaux en fonction du nombre d'heures réellement effectuées et au coût réel.

5°) Avis sur enquête publique :

Michel MAILLOT propose que le conseil municipal apporte son soutien au projet de Parc d'Activités du Seuil de Bourgogne à Til-Châtel porté par la COVATI dans le cadre de l'enquête publique, de l'enquête sur la loi sur l'eau et l'enquête parcellaire actuellement en cours. Il s'agit s'un d'un projet reconnu d'intérêt régional important sur l'ensemble du Pays Seine et Tilles en Bourgogne, ce qui permettra le développement économique du territoire avec la création de nombreux emplois et des recettes fiscales pour la communauté de communes.

Le soutien à ce projet est adopté à l'unanimité

6°) Compte Rendu des décisions prises par le Maire :

Le Conseil Municipal donne acte à l'unanimité à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner les biens désignés.

7°) Aménagement de la rue du Camp Américain : acquisition de terrain :

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la rue du Camp américain avec la RD 959, il est nécessaire d'acquérir 178 m² sur la parcelle ZC 21 appartenant à Mme RIVERA et 155 m² sur la parcelle ZC 25 appartenant à Mme GREMEAUX. Cette rue est une voie communautaire, les frais de géomètre seront pris en charge par la COVATI. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir ces parcelles au prix de 0.26 € et 0.29 € le m².

8°) Acquisition de terrain au lieu-dit « En la montée de Chaignay »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Madame FAUCONNET a fait savoir qu'elle désirait vendre la parcelle AV 57 lieu-dit « En la montée de Chaignay » de 28 a 80 ca.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir cette parcelle située en limite d'une propriété de la ville au prix de 0.80 € le m².

9°) Vente de terrain « Faubourg de la Tour ».

Monsieur le Maire expose que la Société CAPELLI, a demandé à acquérir les parcelles AR 95,97,100,101,258,271,330,332 et 338 lieu-dit « Le Faubourg de la Tour » d'une contenance de 6 590 m² pour la réalisation d'un lotissement avec une partie réservée pour la construction de logements sociaux.

Madame Annie GIGON conseillère déléguée à l'urbanisme précise que la ville avait exercé son droit de préemption lors d'une précédente déclaration d'intention d'aliéner, estimant que le projet de construction à cette époque ne correspondait pas aux souhaits de la municipalité d'une part et que d'autre part, pour maîtriser la croissance démographique, les projets de construction de logements avaient été suspendus. Compte tenu des résultats partiels du recensement, la population reste stable voire en diminution, d'où ce choix de vendre les parcelles « Faubourg de la Tour ».

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de vendre ces terrains au prix de 13.30 € le m² considérant que cette vente se réalise dans le cadre d'une négociation globale avec la société Capelli qui doit aménager un autre parcelle dans les coteaux de Monchevreul avec une partie réservée à des logements sociaux à la demande expresse de la municipalité.

Par 24 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide la cession de ces parcelles et autorise le Maire à signer tous actes à intervenir.

10°) Rétrocession des voiries et emprises publiques du lotissement « Combe Marey » :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal dit que les équipements et espaces du lotissement « combe Marey » seront versés dans le domaine public communal pour une superficie de 28 a 41 ca conformément à la convention du 28 juin 2004, ainsi que l'impasse du Pré aux Mauves qui sera classée dans la voirie communale pour une longueur de 110 ml.

11°) : Convention de transfert des équipements et espaces communs du lotissement « Les coteaux du mont Chevreul » :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la société Capelli a déposé une demande de lotissement au lieu-dit « Coteaux du Mont Chevreuil », sur des terrains appartenant à une personne privée.

Le conseil municipal à l'unanimité, considérant que la voirie, les espaces verts et les réseaux seront transférés gratuitement dans le domaine public dès la réception définitive des travaux prévus au dossier du lotissement, autorise le maire à signer la convention de transfert à intervenir.

12°) Piscine municipale : organisation de la saison 2007 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'ouvrir la piscine du vendredi 1^{er} juin au dimanche 2 septembre, fixe le week-end gratuit les 2 et 3 juin 2007 et arrête le nombre d'emplois saisonniers à 1 MNS titulaire du BEESAN

- 2 MNS titulaire du BNSSA en juin et 4 en juillet août
- 3 emplois « adjoint technique » en juin et 8 en juillet et août pour l'entretien, les vestiaires et la caisse.

13°) Camping municipal : organisation de la saison 2007 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'ouvrir le camping du 1^{er} juin 2007 au 30 septembre 2007 et de créer deux emplois à temps non complet pour le ménage et l'encaissement des droits de place.

14°) Emplois saisonniers espaces verts :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer deux emplois saisonniers aux espaces verts à temps complet du 1^{er} avril 2007 au 31 août 2007.

15°) Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2007 pour compléter l'effectif des ateliers municipaux.

16°) Indemnités forfaitaires pour élections :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'accorder les indemnités forfaitaires complémentaires pour élections, conformément au régime juridique applicable aux agents appelés à travailler le dimanche des élections.

17°) Vote des taux de fiscalité 2007 :

Monsieur Bruno LEON adjoint aux budgets et aux affaires scolaires propose compte tenu des éléments indiqués lors de la présentation du Budget primitif 2007, de ne pas majorer les taux de TH – TFPB - TFPNB et T.P. L'augmentation des bases votées par la majorité parlementaire est de 1.8 % correspondant environ au taux d'inflation. Bruno LEON propose de limiter l'augmentation au taux d'inflation donc de ne pas augmenter le taux des taxes communales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité fixe les taux de fiscalité pour 2007 à :

TAXES	2004 TAUX	2005 TAUX	2006 TAUX	TAUX 2007
TH	7.37 %	7.39 %	7.43 %	7.43 %
TFPB	15.8 6%	15.91 %	15.99%	15.99%
TFPNB	33.4 3%	33.53 %	33.70 %	33.70 %
TP	9.76 %	9.79 %	9.84%	9.84%

18 °) Compte Administratif 2006 Budget principal :

Monsieur Bruno LEON Adjoint aux finances et aux affaires scolaires, présente le compte administratif 2006

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		135 110.72	684 981.87		549 871.15	
Opérations exercice	3 027 825.99	3 719 286.10	1 222 372.38	1 588 103.37	4 250 198.37	5 307 389.47
TOTAUX	3 027 825.99	3 854 396.82	1 907 354.25	1 588 103.37	4 800 069.52	5 307 389.47
Résultats clôture		826 570.83	319 250.88			507 319.95
Restes à réaliser			2 290 974.59	2 220 998.08	69 976.51	
TOTAUX CUMULÉS	3 027 825.99	3 854 396.82	4 198 328.84	3 809 101.45	4 870 046.03	5 307 389.47
Résultats définitifs		826 570.83	389 227.39			437 343.44

Monsieur Bruno LEON donne le détail des réalisations du budget tant en investissement qu'en fonctionnement.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 826 570.83 €.

Concernant la section d'investissement, il a été réalisé 1 222 372.38 € en dépenses et 1 588 103.37 € en recettes. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 2 290 974.59 € et en recettes à 2 220 998.08 €.

Monsieur Bruno LEON indique notamment que les restes à réaliser correspondent aux dépenses et recettes engagées sur l'exercice 2006 non mandatées ou non réalisées. Il s'agit principalement pour les dépenses de travaux d'aménagement de l'ancienne grange en pôle emploi service formation, de l'aménagement des vestiaires quillier à la Plaine de Jeux, des travaux de l'église, voirie, d'acquisitions de terrains. Pour les restes à réaliser recettes, l'emprunt de 1 213 102.08 € n'a pas été réalisé. La section d'investissement présente un déficit de 389 227.39 € qui sera couvert par l'excédent de fonctionnement.

Le conseil municipal à l'unanimité (Mr Michel MAILLOT Maire s'étant retiré de la salle conformément au texte légal) constate, que pour cette comptabilité, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes sont conformes avec les indications du compte de gestion dressé par Madame le Receveur du Trésor Public.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

19°)Compte administratif 2006 – budget eau :

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances donne le détail des réalisations du budget tant en investissement qu'en fonctionnement.

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		246 482.01		17 815.34		264 297.35
Opérations exercice	60 391.74	155 934.78	587 163.68	331 023.11	647 555.42	486 957.89
TOTAUX	60 391.74	402 416.79	587 163.68	348 838.45	647 555.42	751 255.24
Résultats clôture		342 025.05	238 325.23			103 699.82
Restes à réaliser			92 964.05	92 964.05	92 964.05	92 964.05
TOTAUX CUMULÉS	60 391.74	402 416.79	680 127.73	441 802.50	740 519.47	844 219.29
Résultats définitifs		342 025.05	238 325.23			103 699.82

Globalement la section de fonctionnement a été réalisée à hauteur de 94.04 % en dépenses et de 187.05 % en recettes.

La section de fonctionnement dégage un excédent d'exploitation cumulé de 342 025.05 €

En section d'investissement, les restes à réaliser s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de 92 964.05 €.

Madame Nicole TERRIOT indique qu'en investissement les principaux travaux réalisés sont ceux de la rue Dominique Ancemot, Anatole France, Place de Verdun, Place Général Leclerc et des reprises de branchements plomb. Ces travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

Le conseil municipal à l'unanimité (Mr Michel MAILLOT Maire s'étant retiré de la salle conformément au texte légal) constate, que pour cette comptabilité annexe, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes sont conformes avec les indications du compte de gestion dressé par Madame le Receveur du Trésor Public.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

20°) Compte administratif 2006 – Budget Assainissement

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		196 119.08	87 762.57		87 762.57	196 119.08
Opérations exercice	53 829.57	135 319.95	439 124.71	338 241.90	492 954.28	473 561.85
TOTAUX	53 829.57	331 439.03	526 887.28	338 241.90	580 716.85	669 680.93
Résultats clôture		277 609.46	188 645.38			88 964.08
Restes à réaliser			110 854.59	110 854.59	110 854.59	110 854.59
TOTAUX CUMULÉS	53 829.57	331 439.03	637 741.87	449 096.49	691 571.44	780 535.52
Résultats définitifs		277 609.46	188 645.38			88 964.08

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances donne le détail des réalisations du budget tant en investissement qu'en fonctionnement.

Globalement la section de fonctionnement a été réalisée à hauteur de 95.29 % en dépenses et de 164.27 % en recettes.

L'exercice 2006 fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 277 609.46 €

En section d'investissement, les restes à réaliser s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de 110 854.59 €.

Madame Nicole TERRIOT indique qu'en investissement les principaux travaux réalisés sont la rue Dominique Ancemot, la place Général Leclerc et la suppression de regards mixtes. Ces travaux sont également subventionnés par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

Le conseil municipal à l'unanimité (Mr Michel MAILLOT Maire s'étant retiré de la salle conformément au texte légal) constate, que pour cette comptabilité annexe, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes sont conformes avec les indications du compte de gestion dressé par Madame le Receveur du Trésor Public.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

20°) Compte administratif Lotissement Au-dessus de la Côte 2006

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances présente le compte administratif 2006.

La clôture de l'exercice 2006 fait apparaître un excédent fonctionnement de 22 906.93 € et un excédent d'investissement de 1 829.40 € ; ces résultats seront repris au budget primitif 2007.

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			20 394.94		20 394.94	
Opérations exercice	22 224.34	45 131.27		22 224.34	22 224.34	67 355.61
TOTAUX	22 224.34	45 131.27	20 394.94	22 224.34	42 619.28	67 355.61
Résultats clôture				1 829.40		24 736.33
Restes à réaliser			1 829.40		1 829.40	
TOTAUX CUMULÉS	22 224.34	45 131.27	22 224.34	22 224.34	44 448.68	67 355.61
Résultats définitifs		22 906.93				22 906.93

21°) Compte administratif Lotissement La Drouotte 2007

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances présente le compte administratif 2006

La clôture de l'exercice 2006 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 20 690.32 € ; ce résultat sera repris au budget primitif 2007.

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		20 690.32				20 690.32
Opérations exercice						
TOTAUX		20 690.32				20 690.32
Résultats clôture		20 690.32				20 690.32
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		20 690.32				20 690.32
Résultats définitifs		20 690.32				20 690.32

22°) Compte de Gestion 2006 Budget Général :

Monsieur Bruno LEON, Adjoint aux budgets, présente le compte de gestion 2006 dressé par Madame Maryse POILLOT receveur du Trésor Public et propose au Conseil Municipal de statuer :

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006,
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006 par Mme Maryse POILLOT receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

23°) Compte de Gestion 2006 Budget « Eau » :

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2006 dressé par Madame Maryse POILLOT receveur du Trésor Public et propose au Conseil Municipal de statuer :

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006,
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006 par Mme Maryse POILLOT receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

24°) Compte de Gestion 2006 Budget « Assainissement » :

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2006 dressé par Madame Maryse POILLOT receveur du Trésor Public et propose au Conseil Municipal de statuer :

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006,
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006 par Mme Maryse POILLOT receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

25°) Compte de Gestion 2006 Budget « Lotissement Au-dessus de la Côte » :

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2006 dressé par Madame Maryse POILLOT receveur du Trésor Public et propose au Conseil Municipal de statuer :

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006,
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006 par Mme Maryse POILLOT receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

26 °) Compte de Gestion 2006 Budget « Lotissement La Drouotte » :

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2006 dressé par Madame Maryse POILLOT receveur du Trésor Public et propose au Conseil Municipal de statuer :

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006,
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006 par Mme Maryse POILLOT receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

27°) Affectation des résultats 2006 Budget général :

La clôture de l'exercice 2006 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 826 570.83 € ;
- Un déficit d'investissement de 319 250.88 €
- des restes à réaliser en dépenses pour la somme de 2 290 974.59 € et en recettes pour la somme de 2 220 998.08 €.

La priorité étant de couvrir le déficit d'investissement cumulé de l'année (y compris le solde d'exécution des restes à réaliser) soit 389 227.39 €,

Sur proposition de Monsieur Bruno LEON Adjoint aux budgets et aux affaires scolaires, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 437 343.44 € au compte 002.

28°) Affectation des résultats 2006 Budget eau :

La clôture de l'exercice 2006 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation cumulé de 342 025.05 € ;
- un déficit d'investissement de 238 325.23 € ;
- des restes à réaliser équilibrés en dépenses et en recettes pour la somme de 92 964.05 €

La priorité étant de couvrir le déficit d'investissement cumulé de l'année (y compris le solde d'exécution des restes à réaliser) soit 238 325.23 €,

Sur proposition de Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent d'exploitation 103 699.82 € au compte 002 du budget primitif 2007.

29°) Affectation des résultats 2006 Budget assainissement :

La clôture de l'exercice 2006 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation cumulé de 277 609.46 € ;
- un déficit d'investissement de 188 645.38 € ;
- des restes à réaliser équilibrés en dépenses et en recettes pour la somme 110 854.59 €.

La priorité étant de couvrir le déficit d'investissement cumulé de l'année (y compris le solde d'exécution des restes à réaliser) soit 188 645.38 €,

Sur proposition de Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent d'exploitation 88 964.08 € au compte 002 du budget primitif 2007.

30°) Affectation des résultats 2006 Lotissement Au-dessus de la Côte :

La clôture de l'exercice 2006 fait apparaître :

- un excédent fonctionnement de 22 906.93 € ;
- un excédent d'investissement de 1 829.40 € ;
- des restes à réaliser en dépenses pour la somme de 1 829.40 €

Sur proposition de Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter au compte 001 - excédent d'investissement reporté - la somme de 1 829.40 € et au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté - la somme de 22 906.93 € du budget primitif 2007.

31°) Affectation des résultats 2006 – Lotissement La Drouotte :

La clôture de l'exercice 2006 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 20 690.32 €

Sur proposition de Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté - la somme de 20 690.32 € du budget primitif 2007.

32°) Décision modificative n° 1 – Budget général :

Monsieur Bruno LEON Adjoint aux budgets et aux affaires scolaire propose au conseil municipal l'ouverture et la réduction de dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement. Il rappelle que cette D.M. prend notamment en compte les restes à réaliser dégagés au compte administratif 2006 en investissement mais également l'affectation des résultats.

La D.M.1 s'équilibre en fonctionnement à la somme de 554 070.44 €

Le virement à la section d'investissement (autofinancement) s'élève à 510 520.44 €.

Pour les autres inscriptions en dépenses, il s'agit de réajustement pour les entretiens de bâtiments, maintenance, subventions pour le CCAS, pour l'association Ville en deux lettres et l' ADAVIP. Un crédit de 15 200 € a été inscrit pour des travaux d'électricité à effectuer suite à contrôle de sécurité, et un réajustement en frais de personnel pour tenir compte de la réforme de carrière des agents de catégorie C.

Le détail des recettes se décline comme suit :

- excédent dégagé au compte administratif pour un montant de 437 343.44 €,
- réajustement de crédit au titre des contributions directes 116 670 €, (détail vu lors du vote de la fiscalité sans augmentation des taux, attribution du fonds départemental de la TP (- 1895 €) des compensations au titre de la TP – T.F. et TH (- 3 588 €)
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 3 051 595.09 €.

Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Restes à réaliser dégagés au compte administratif 2006 pour un montant de 2 290 974.59 €,
- Report du déficit pour un montant de 319 250.88 €. Les autres crédits correspondant à un réajustement de crédits budgétaires par rapport au B.P. 2007 et des dépenses nouvelles.
- Les recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- Restes à réaliser pour un montant de 2 220 998.08 €
- Virement de la section de fonctionnement pour un montant de 510 520.44 €
- Reprise au compte 1068 pour un montant de 389 227.39 €
- Participation de la COVATI pour le quillier : 25 000 €

A l'unanimité le conseil municipal adopte la décision modificative proposée.

33°) Budget primitif 2007 - Budget Eau :

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, propose au conseil municipal le budget primitif 2007 qui retrace la reprise et l'affectation des résultats.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 248 893.82 € et en investissement à la somme de 786 943.28 €.

Ce Budget permettra d'inscrire des travaux d'investissement à hauteur de 350 000 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 179 248.82 € par le jeu des comptes 023 et 021, sans augmentation des taxes et sans avoir recours à l'emprunt.

A l'unanimité le conseil municipal adopte le budget primitif 2007 proposé.

34°) Budget primitif 2007 – Budget Assainissement :

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, propose au conseil municipal le budget primitif 2007 qui retrace la reprise et l'affectation des résultats.

Le budget primitif du service assainissement s'équilibre en fonctionnement à la somme de 214 382.08 € et en investissement à la somme de 755 637.97 €.

Ce budget primitif permettra d'inscrire des travaux d'investissement à hauteur de 350 000 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 128 739.08 € par le jeu des comptes 023 et 021 sans augmentation des taxes et sans avoir recours à l'emprunt.

A l'unanimité le conseil municipal adopte le budget primitif 2007 proposé.

35°) Budget primitif 2007 – Lotissement « au-dessus de la Côte ».

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, propose au conseil municipal le budget primitif 2007 du lotissement « Au-dessus de la Côte » qui s'équilibre section par section :

- en fonctionnement à la somme de 22 906.93 € (somme qui sera reversée au budget général de la commune lors de la clôture de ce budget annexe)
- en investissement à la somme de 1 829.40 € (somme correspondant aux cautions à reverser)

A l'unanimité le conseil municipal adopte le budget primitif 2007 proposé.

36°) Budget primitif 2007 – Lotissement « La Drouotte ».

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, propose au conseil municipal le budget primitif 2007 du lotissement « La Drouotte » qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 20 690.32 € (somme qui sera reversée au budget général de la commune lors de la clôture de ce budget annexe).

A l'unanimité le conseil municipal adopte le budget primitif 2007 proposé

37°) Demande d'aide pour acquisition de livres au Conseil Général».

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter l'aide du Conseil Général pour l'acquisition de livres à la bibliothèque.

38°) Demande d'aide au conseil régional et au conseil général pour les travaux de rénovation de l'église 2^{ème} tranche.

Sur proposition de Bruno LEON adjoint aux finances et aux affaires scolaires, le conseil municipal à l'unanimité, décide de solliciter le conseil régional et le conseil général pour une aide financière dans le cadre des travaux de rénovation de l'église 2^{ème} tranche.

39°) Encaissement de sinistres :

Sur proposition de Bruno LEON adjoint aux finances et aux affaires scolaires, le conseil municipal à l'unanimité, accepte les remboursements de sinistres encaissés.

40°) Garantie d'emprunts à OPH 21 pour construction de l'ADAPEI

Sur proposition de Bruno LEON adjoint aux finances et aux affaires scolaires, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie pour le remboursement de deux emprunts d'un montant de 11 951 919 € et 416 434 € que l'Office public d'HLM de Côte d'Or se propose de contracter pour la construction d'un foyer d'accueil médicalisé géré par l'ADAPEI.

41°) Travaux eau potable – assainissement : tranche 2006 :

Sur proposition de Jacques GRELET 1^{er} Adjoint chargé de la voirie et des réseaux, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le projet établi par la D.D.A.F. de Côte d'Or pour les travaux d'eau potable et d'assainissement à réaliser en 2007 sur la tranche 2006, et sollicite l'aide du conseil général et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée.

42°) Vente de terrains en zone industrielle :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, considérant que la Société System Group souhaite étendre son entreprise en zone industrielle par la construction d'une nouvelle unité, que cette agrandissement créera de nouveaux emplois et pourra palier partiellement à la fermeture de la Société LINPAC tant au niveau des emplois que pour les ressources de la commune décide de vendre à la Société System Group environ 50 000 m² de terrain en zone industrielle à 2 € le m².

Fait le 2 avril 2007
Le Maire
Michel MAILLOT